

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF114

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Louwagie, M. Rolland, M. Bony, Mme Audibert, M. Bourgeaux,
M. Saddier, M. Sermier, M. Descoeur, Mme Trastour-Isnart, Mme Blin et Mme Beauvais

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prise en charge du chômage partiel et financement des aides d'urgence aux employeurs et aux actifs précaires à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire	0	0	0	0
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire	-30 000 000	0	-30 000 000	0
Matériels sanitaires pour faire face à la crise de la covid-19	0	0	0	0
Remboursement des avoirs des agences de voyages (<i>ligne nouvelle</i>)	+30 000 000	0	+30 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'octroyer 30 millions d'euros de crédits au profit d'un nouveau programme « Remboursement des avoirs des agences de voyages », pris sur le programme « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire ».

La question des avoirs se pose pour les agences de voyages : nous arrivons au terme des dix-huit mois et, par conséquent, les agences vont devoir rembourser leurs clients. Il y aurait plus de 26 millions d'euros d'avoirs Covid, et plus de 19 millions d'acomptes versés pour d'autres voyages à venir. Or, les agences de voyages n'ont plus de trésorerie et que leurs fournisseurs refusent de leur régler certaines créances : plus de 3,5 millions d'euros pour les compagnies aériennes et plus de 7,6 millions pour les autres fournisseurs. Certaines agences ont dû puiser sur leurs fonds propres pour faire face à cette situation. Comment peuvent-elles en plus gérer la problématique des avaloirs, qui risquent de devoir être remboursés dès septembre 2021, alors qu'elles n'ont pas encore repris leur activité ? La situation pour les agences de voyages est alarmante. Au sein du réseau CEDIV, 46 % des agences sont en difficulté, dont 26 % en grande difficulté.